



Compte rendu de la séance du conseil municipal 8 Mars 2022

Le 8 mars 2022, les membres du conseil municipal de LA TOMBE se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc CHAUVIN, Maire, sur convocation transmise le 1^{er} mars 2022 pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mrs. CHAUVIN Marc, GAZOU Philippe, MURITH Bernard, SUCHOT Lionel, Mmes FORET Sylvie, VOLLEREAU Virginie, RONDEAU Florence, LECAMUS Maude, ROUSSET Annie

Absent excusé : Mr Jacques BIARD représenté par Marc CHAUVIN, Mme Stéphanie CHOLET représentée par Sylvie FORET

Secrétaire de séance : Mme Annie ROUSSET

M. le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Retour PLUI
- Choix du nom pour le site pilote
- Broyage des déchets verts à domicile pour collectivité
- Mainlevée d'hypothèque suite à échange de biens

Le conseil a donné son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du précédent compte-rendu
- 3 - Délibération Ouverture des crédits d'investissement 2022 - Acceptation travaux Société Da Cunha - MP Rénovation
- 4 - Délibération - Approbation du compte administratif 2021
- 5 - Délibération - Demande de subvention du Comité de Jumelage
- 6 - Délibération et arrêté Biens sans maître
- 7 - Infos Diverses
- * Avancement travaux 48 rue grande
- * Accord de la subvention - Plan de relance "renouvellement Forestier"

Approbation du procès-verbal du 8 février 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 à l'unanimité.

Délibération 2022.03.01 Ouverture des crédits d'investissement pour 2022

Comptes	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	RAR 2020	DMC 2021	BUDGET 2021	CA 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €	- €	- €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	- €	- €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 800,00 €	- €	- €	2 800,00 €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	226 344,81 €	- €	- €	226 344,81 €	- €
19	Plus ou moins values sur cessions	- €	- €	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00 €	- €	- €	1 500,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	201 259,80 €	16 816,66 €	- €	218 076,46 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	64 042,31 €	- €	64 042,31 €	- €
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES		431 904,61 €	80 858,97 €	- €	512 763,58 €	- €

Les comptes du budget 2021 ont été clôturés au 31 décembre 2021.

Les travaux de rénovation de la maison située au 48 rue Grande ont commencé engendrant des factures à régler auprès des différentes sociétés et de réaffecter la somme sous le bon article (2132)

Entre deux exercices budgétaires (2021/2022) un quart du budget primitif peut être débloqué pour les dépenses d'investissement – le remboursement d'emprunt ...

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins

18, rue Grande

77130 LA TOMBE

Tél : 01.64.31.33.50

Mail : secretariat@latombe77.fr

Montants éligibles : 283618,77 (budget 2021) – 80858,97 (RAR 2020) : 202759,80 euros

¼ du montant éligible : soit 50689,95 euros

Ce montant sera affecté à l'article 2132 (immeuble de rapport) pour la somme de 30 379,95€ et sur l'article 238 pour la somme de 20 310,00 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le déblocage de la somme de 50689,95 euros pour régler les factures de travaux.

Délibération 2022.03.02 : Approbation du compte administratif 2021

Dépenses fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
011	Charges de gestion générale	209 918,07	74 144,07	35	135 774,00	65
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	35 870,00	21 045,89	59	14 824,11	41
61	SERVICES EXTERIEURS	116 800,00	14 948,17	13	101 851,83	87
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	48 648,07	30 017,41	62	18 630,66	38
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	8 600,00	8 132,60	95	467,40	5
012	Charges de personnel	55 250,00	50 080,42	91	5 169,58	9
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	250,00	315,99	-	-65,99	-
64	CHARGES DE PERSONNEL	55 000,00	49 764,43	90	5 235,57	10
014	Atténuation de produits	10 906,00	10 906,00	100	0,00	0
73	IMPÔTS ET TAXES	10 906,00	10 906,00	100	0,00	0
	Chapitres non globalisés	229 239,72	203 009,12	89	26 230,60	11
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 269,00	31 127,57	100	141,43	0
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 800,00	3 744,83	78	1 055,17	22
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	168 736,72	168 136,72	100	600,00	0
042		145 520,97	50 336,07	35	95 184,90	65
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 336,07	50 336,07	100	0,00	0
	TOTAL GENERAL	650 834,76	388 475,68	60	262 359,08	40

Recettes fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
	Chapitres non globalisés	320 190,07	271 679,95	42	379 154,81	58
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	50 151,00	902,62	2	49 248,38	98
73	IMPOTS ET TAXES	99 269,00	112 050,42	-	-12 781,42	-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	77 634,00	72 828,35	94	4 805,65	6
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 800,00	35 562,49	83	7 237,51	17
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 336,07	50 336,25	100	0,00	0
	TOTAL GENERAL	320 190,07	271 679,95	42	379 154,81	58

Dépenses investissement

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
000	Non individualisées	283 618,77	77 183,06	27	206 435,71	73
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00	0,00	0	1 500,00	100
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 076,46	22 631,10	10	195 445,36	90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	64 042,31	54 551,96	85	9 490,35	15

AR

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
 18, rue Grande
 77130 LA TOMBE
 Tél : 01.64.31.33.50
 Mail : secretariat@latombe77.fr



00	Financières	229 144,81	224 048,45	98	5 096,36	2
13	Subventions d'investissement	2 800,00	0,00	0	2 800,00	100
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	226 344,81	224 048,45	99	2 296,36	1
	Patrimoniales (041)	0,00	37 854,03	0	-37 854,03	0
041		0,00	37 854,03	0	-37 854,03	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	37 854,03	0	-37 854,03	0
	TOTAL GENERAL	512 763,58	339 085,54	66	173 678,04	34

Recettes investissement

Chap.	Libelle	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
000	Non individualisées	388 169,07	310 925,42	80	77 243,65	20
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	337 833,00	260 589,35	77	77 243,65	23
21	Immobilisations corporelles	4 740,19	0,00	0	4 740,19	100
040		45 595,88	50 336,07	-	-4 740,19	-
19	Neutral. et régul. D'opérations	45 595,88	45 595,88	100	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 740,19	0	-4 740,19	0
00	Financières	124 594,51	50 256,95	40	74 337,56	60
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RECETTES	51 000,00	50 256,95	99	743,05	1
040		95 184,90	0,00	0	95 184,90	100
	TOTAL GENERAL	512 763,58	361 182,37	70	151 581,21	30

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	388 475,68	339 085,54	727 561,22
RECETTES	271 679,95	361 182,37	632 862,5
Résultat d'exécution	-116 795,73	22 096,83	-94 699,9
Résultat N-1 reporté	330 644,69	28 745,68	359 390,37
Résultat Clôture 2021	213 848,96	50 842,51	264 691,47

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la clôture des comptes administratifs 2021

Délibération 2022.03.03 : Demande de subvention du Comité de jumelage

Il existe un jumelage entre BRAY SUR SEINE/BASSEE MONTOIS et HEMSBAH (ALLEMAGNE)
 Le comité de jumelage a envoyé un courrier renouvelant une demande de subvention pour l'année. Pour rappel, la commune de La Tombe a participé, par le passé, au versement d'une subvention ainsi que de l'accueil de personnes dans le cadre d'un échange

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 100 euros au profit du comité de jumelage BRAY S/SEINE/BASSEE MONTOIS – HEMSBAH

AR

M.C.

MAIRIE DE LA TOMBE

Canton de Provins
18, rue Grande
77130 LA TOMBE
Tél : 01.64.31.33.50
Mail : secretariat@latombe77.fr



Délibération 2022.03.04 et Arrêté bien sans Maître

Lors d'un précédent conseil municipal, une délibération avait été votée pour incorporer diverses parcelles dans le domaine communal.

Celle-ci étant incomplète, il convient de la reprendre avant la publication aux hypothèques.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'arrêté demandant l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.

Avancement travaux 48 rue Grande

Les travaux de couverture et de maçonnerie ont commencé et sont effectués par deux sociétés : DA CUNHA et MP RENOVATION. Bernard MURITH qui assure bénévolement un suivi des travaux nous a fait un récapitulatif des travaux déjà effectués (électricité intérieure et extérieure, pose escalier et plancher – velux – salle de bains et cuisine – isolation – carrelage – zinguerie – couverture ...) et ceux à venir (par exemple : travaux de peinture).

Compte tenu des avancées des travaux (aucune mauvaise surprise n'est à déplorer) et des divers devis effectués et corrigés en fonction de modifications envisagées, une plus-value de 2 500 euros (environ) est à noter.

Accord de la subvention : plan de relance renouvellement Forestier

Sur un coût de 17 772 euros, une subvention de 14 218 euros a été accordée. La part à financer par la Mairie sera donc de 3554 euros.

Monsieur le Maire va signer la convention et la retourner.

Réunion PLUI

Monsieur le Maire nous fait un retour sur une réunion organisée par la Direction Départementale du Territoire (représentant l'Etat) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui permet de définir les règles de construction et d'occupation des sols des communes de la Communauté des Communes de Bassée Montois.

Ce projet sera soumis à diverses concertations auprès des conseils municipaux des communes membres, avant d'être soumis à une enquête et un diagnostic pour définir les nouvelles priorités et les orientations programmées (maintenir plus de terrains agricoles par exemple). Puis différentes étapes :

- Validation du projet
- Enquêtes publiques
- Publication
- État annuel du PLUI
- Révision tous les dix ans

Le comité de pilotage sera animé par un chef de projet, et organisé en commissions de travail par secteur et groupes de travail par commune et par étape.

Avec l'objectif d'une validation du nouveau PLUI pour fin 2014.

Site pilote Seine Grands Lacs

Deux noms sont proposés avant validation :
SEINE BASSEE ou VAL'BASSEE

Notre choix s'est porté sur : SEINE BASSEE

Broyage des déchets verts à domicile pour collectivité

Le Sirmotom propose un service de broyage à domicile : 20 euros pour 3 heures
Des règles strictes de sécurité et de manutention seront à respecter.

Mainlevée d'hypothèque suite à échange de biens

Un échange de biens a été effectué en 2014 entre la commune et Monsieur BARADAT. D'après les informations transmises par le notaire, la mainlevée d'hypothèque serait effective. Cependant, les plans reçus ne sont pas signés. Un contact va être effectué auprès du notaire afin d'avoir des informations complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H30

Prochain conseil municipal le 12 avril 2022

Fait à La Tombe, Le 10 mars 2022
Le secrétaire de séance

Le Maire
Marc CHAUVIN